

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 octobre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015**

**2015 DDEEES 119** Subvention (3.800 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (19e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan (19e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.800 euros est attribuée à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan située 20, avenue Secrétan (19e) (18876 - 2015-06135) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 12.600 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.800 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**